

### Lâ??imprimeur Théodore Lamberté (suite et fin)

### **Description**

# De la Société populaire de Melun à La Nouvelle-Orléans, que sait-on de la vie de Théodore Lamberté lâ??imprimeur des babouvistes ?

(1<sup>er</sup>e partie ici)



## AprÃ"s son acquittement

Toutefois, Théodore Lamberté conserva et exprima toujours ses opinions. Ayant installé sa nouvelle imprimerie rue du Fouarre à Paris, il continua à fréquenter cette opposition démocratique représentée entre autres par le journaliste René-François Bescher. Ainsi, Bescher fit appel à lui en tant quâ??imprimeur du *DÃ*©fenseur de la vérité et des principes [81]. Ce journal néo-jacobin était dirigé par une « société dâ??écrivains patriotes « . En parallÃ"le Lamberté imprima quelques brochures.[82]

AprÃ"s le coup dâ??Ã?tat du 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), le 7 septembre (21 fructidor an V), et suite à un article paru dans le n° 30 du journal, un mandat dâ??arrêt fut ordonné contre lâ??imprimeur et le rédacteur du *journal*. [83] [84]. Ainsi dans le n° 32 datant du 10 septembre (24 fructidor), il y est indiqué:

« Hier sur les cinq heures de lâ??aprÃ"s-midi, deux officiers de paix se sont rendus avec une escorte au bureau du journal. Ils étoient munis dâ??un mandat dâ??amener contre le rédacteur et lâ??imprimeur. Le rédacteur étoit absent ; ils emmenÃ"rent le citoyen Lamberté.

Arrivé au bureau central, on lui fit un crime de lâ??article paru du N.° 28, dans lequel les assassins de Vendà me, de Grenelle, les chouans, les égorgeurs, et tout ceux qui se sont baignées dans le sang républicain, sont vou©es au juste supplice que doit attendre tous les assassins.



Le citoyen Lamberté a invoqué la justice éternelle, qui veut que le crime soit puni, et la liberté de la presse qui permet dâ??exprimer sa pensée sur tous les événements. Ã? huit heures du soir, il a été remis en liberté sous condition de se représenter à toute réquisition.

Nous ne tirerons aucune induction de ce pr $\tilde{A}$ ©sage de nouvelles pers $\tilde{A}$ ©cutions ; car on assure que câ??est un tour quâ??a voulu jouer, au journaliste, M. Limodin. On dit m $\tilde{A}$ ªme de ce M. Limodin joue de son reste. Cependant r $\tilde{A}$ ©publicains, tenez-vous sur vos gardes, votre d $\tilde{A}$ ©fiance ne sera que trop l $\tilde{A}$ ©gitime, tant que vos assassins seront  $\tilde{A}$  la t $\tilde{A}$ ªte de la police  $\hat{A}$ ».

Au-dessous de cet article, il y avait cette injonction :

» Républicains, prenez garde à vous ! des pià ges vous sont tendus : on veut vous porter à des actes qui donnent le prétexte de vous proscrire de nouveau. Soyez calmes et défians : observez de sens-froid ce qui ce passe autour de vous et attendez tout des circonstances. »



Le 12 septembre 1797 (26 fructidor an V) le « Défenseur de la vérité et des principes » publia une mise au point concernant la position de Lamberté dans le journal :

### « Avis essentiel :

«Plusieurs journalistes qui se sont empressés de publier lâ??article du Rédacteur contre notre journal lâ??ont indiqué sur la foi de M. Thuau, comme le journal de Lamberté. Si câ??est pour justifier leurs qualifications de babouviste que ces journalistes se sont adressés à ce citoyen comme devant être rédacteur et propriétaire du journal, peu lui importe, car la persécution quâ??il a essuyée, ne peut que lâ??honorer aux yeux de tous les républicains. Cependant nous devons à la vérité de déclarer que le citoyen Lamberté nâ??a jamais été et nâ??est point le rédacteur de ce journal, quâ??il en est seulement lâ??imprimeur, et fondé pour un tiers dans sa propriété; ainsi tous les avis, paquets et envois quelconques, doivent être adressés au bureau général dâ??abonnement, rue du Fouare, n° 8. «



### AVIS ESSENTIEL

Plusieurs journalistes qui se sont empressés de publier l'article du Rédacteur contre notre journal, l'ont indiqué, sur la foi de M Thuau, comme le journal de Lamberté. Si c'est pour justifier leurs qualifications de babouriste, que ces journalistes se sont adressés à ce citoyen comme devant être le rédacteur et proprietaire du journal, peu lui importe; car la persécution qu'il a essuyée, ne peut que l'honorer aux yeux de tous les républicains. Cependant nous devons à la vériré de déclarer que le citoyen Lamberté n'a jamais été et n'est point le rédacteur de ce journal; qu'il en est seulement l'imprimeur, et fondé pour un tiers dans sa propriété; ainsi tous les avis, paquets et envois quelconques, doivent être adressés au bureau général d'abonnemant, rue du Fouare, n°. 8.

Lâ??arrestation de Théodore Lamberté eut aussi un écho en province, du moins dans les journaux ainsi le Journal de Toulouseâ?? du 30 fructidor an V (16 septembre 1797) fit paraître cet entrefilet :

 $\hat{A}$ «  $L\hat{a}$ ??honorable  $Br\tilde{A}$ ©on,  $n\hat{a}$ ??ayant plus de chouans  $\tilde{A}$  prot $\tilde{A}$ ©ger voulait  $d\tilde{A}$ © $j\tilde{A}$  commercer  $\tilde{A}$  pers $\tilde{A}$ ©cuter les journaux patriotes, il avait fait, hier, arr $\tilde{A}$ ²ter Lambert $\tilde{A}$ ©, qui avait imprim $\tilde{A}$ © dans son journal une comparaison entre les supplices dont on a frapp $\tilde{A}$ 0 sans cesse les patriotes & la mod $\tilde{A}$ 0 cration dans les peines qui tombent sur le royalisme. M  $Br\tilde{A}$ 0 on a  $\tilde{A}$ 0 dans ses petits projets, & nous annonce que la police sera bient $\tilde{A}$ 1 t purg $\tilde{A}$ 0 dans immondices et de la queue de Cochon, comme elle est  $d\tilde{A}$ 0 d $\tilde{A}$ 0 barrass $\tilde{A}$ 0 de sa  $t\tilde{A}$ ²te $\tilde{a}$ ??  $t\tilde{A}$ 0  $t\tilde{A}$ 0  $t\tilde{A}$ 0 sans cesse les patriotes & la mod $\tilde{A}$ 0 comme elle est  $t\tilde{A}$ 0 d $\tilde{A}$ 0 barrass $\tilde{A}$ 0 de sa  $t\tilde{A}$ 2 de sa  $t\tilde{A}$ 3  $t\tilde{A}$ 4  $t\tilde{A}$ 5  $t\tilde{A}$ 6 de sa  $t\tilde{A}$ 4  $t\tilde{A}$ 6 de sa  $t\tilde{A}$ 5  $t\tilde{A}$ 6 de sa  $t\tilde{A}$ 5  $t\tilde{A}$ 6 de sa  $t\tilde{A}$ 7 de se  $t\tilde{A}$ 6 de sa  $t\tilde{A}$ 7 de se  $t\tilde{A}$ 8 de se  $t\tilde{A}$ 9 de sa  $t\tilde{A}$ 9 de sa  $t\tilde{A}$ 9 de se  $t\tilde{A$ 

Quelques jours plus tÃ't, le Journal des Hommes libresâ?? avait vu aussi « lâ??arrestation insolente de Lambertéâ?? »comme faisant partie de quelques « signes de vie du royalisme. »[86]

AprÃ"s cette courte arrestation, Lamberté continua dâ??être lâ??imprimeur du *Journal des Hommes libres* qui relatait entre autres les malheurs des babouvistes. Ce journal était avec *Le Sentinelle*, *Le Patriote français*, le *Journal du Dix-huit Fructidor*� de cette mouvance de la presse républicaine et néo-jacobine réhabilitant les babouvistes et exigeant une politique directoriale plus à gauche. Ainsi le journal relata le retour en France de Drouet en septembre 1797 et la répression quâ??eurent à subir ceux qui participÃ"rent de prÃ"s ou de loin à lâ??attaque du camp de Grenelle.[87] Mais la loi sur la presse du 5 septembre 1797 (19 fructidor an V) démontra rapidement quâ??elle ne sâ??appliquait pas quâ??envers les journaux contre-révolutionnaires, mais aussi vis-à -vis de cette presse. Le Directoire commença donc à sâ??attaquer à ces journaux néo-jacobins. Un article du numéro 108 du journal en date du 6 frimaire et écrit par Bescher fut le lendemain dénoncé comme calomnieux par Saint-Horent membre du Conseil des Cinq-Cents [88].



### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

### Séance du 7 frimaire.

Saint Horent dénonce un no 108 du journal intitule : le Défenseur de la Vérité et des Principes, où l'on calomnie en masse le conseil des Cinq-Cents : il demande le renvoi au Directoire. Philippe Delleville et Pison-du-Galand invoquent l'ordre du jour ; Eudes, Guillemardet et Bontoux appuient le renvoi, qui est arrêté. — Jean-Debry entretient le conseil des brigandages qui s'exercent à main armée sur les routes : il demande qu'il soit fait un message au Directoire, et le renvoi de ses observations à une commission spéciale. Arrêté.

Réimpression de lâ??Ancien Moniteur

Le numéro 109 du journal se terminait par un » avis important aux Abonnés » signé par Bescher:

« Nous prévenons nos abonnés que le journal des Défenseurs de la Vérité et des Principes se trouve suspendu pour huit jours, pour des causes majeures. Si à cette « poque, ils ne reçoivent pas de nouveau notre feuille, ils peuvent être assurés que nous saurons satisfaire à nos engagements ». Ce dernier numéro sortit pour la premiÃ"re fois de «lâ??imprimerie du Défenseur de la Vérité et des Principes, rue du Fouare, n° 8 . »

Le Défenseur de la vérité et des principes fut prohibé à partir du 6 décembre 1797 (13 frimaire an VI) et lâ??imprimerie mise sous scellés. Ainsi Lamberté en tant quâ??imprimeur du journal fut « prévenu de conspiration contre la sûreté générale de la République » et fut conduit en prison.

Le 2 janvier 1798 (13 nivÃ'se an VI) lui, Bescher, ainsi que plusieurs autres furent

 $\hat{A}$ « innocent $\hat{A}$ ©s de la charge dâ??accusation dâ??avoir particip $\hat{A}$ © aux conspirations et complots qui ont exist $\hat{A}$ © dans ledit qui qui tendoient  $\hat{A}$  troubler la  $r\hat{A}$ ©publique par une guerre civile en a.. ant les citoyens les uns contre les autres et contre lâ??autorit $\hat{A}$ ©  $l\hat{A}$ ©gitime ; dâ??avoir imprim $\hat{A}$ 0, fait imprim $\hat{A}$ 0, distribu $\hat{A}$ 0 et vendre les num $\hat{A}$ 0 or 108, 701 et 703 des journaux intitul $\hat{A}$ 0 se l0 d $\hat{A}$ 0 fenseur de la l0 v $\hat{A}$ 0 et des principes, et le journal du Soir et du Matin le porte-Feuille, tendant  $\hat{A}$ 1 lâ??avilissement de la Repr $\hat{A}$ 0 sentation Nationale, provoquant la dissolution de ladite Repr $\hat{A}$ 0 sentation, l0 moi remise par le Chef des Jurl0 sorte, quâ??il nâ??y a pas lieu l1 Ladite accusation ; ordonne que les susnomml2 seront sur-le-champ mis en libertl3 l3 [89].

AprÃ"s de nombreuses démarches, le journal put être republié[90]. Le 15 janvier 1798 apparaît cet entrefilet dans certains journaux parisiens :

» le directeur du jury du département de la Seine, vient de mettre en liberté les citoyens Bescher, Lamberté et Gabriel rédacteurs et imprimeurs du journal intitulé le défenseur de la Vérité et des Principes, sur le principe sur la déclaration du jury, quâ??il nâ??y avait pas lieu à accusation »[91].



Le même jour le 26 nivà se an VI, le Conseil des Cinq-Cents, au nom » des moyens de réparer les injustices qui ont pu se commettre au nom de la loi et/ou prétexte de lâ??intérêt public ; considérant quâ??il est instant de venir au secours des citoyens, qui aprà s avoir été injustement accusés et détenus au nom du gouvernement, ont été reconnus innocents et légalement acquittés (â?¦) » avait voulu indemniser des citoyens à hauteur de mille deux cents francs chacun, dont Théodore Lamberté. Toutefois, le Conseil des Anciens déclara ne pouvoir adopter cette résolution.[92]

Publié sur les presses de »  $l\hat{a}$ ??imprimerie du journal â?? rue neuve Roch,  $n\hat{A}^{\circ}$  161  $\hat{A}^{\circ}$  le numéro 110 ne parut que le 7 février 1798 (19 pluviÃ′se an VI), en ayant légÃ"rement modifié son nom le Défenseur des Principes  $\hat{a}$ ??iournal  $d\hat{a}$ ?iournal  $d\hat{a}$ ?iourna

 $\hat{A}$ « Nous avons annonc $\hat{A}$ © dans notre dernier  $\hat{N}$ A°, dat $\hat{A}$ O du 7 frimaire, la suspension de ce Journal, les causes majeures qui lâ??ont occasionn $\hat{A}$ Oe lâ??ont prolong $\hat{A}$ Oe au-del $\hat{A}$  du terme que nous avions pr $\hat{A}$ Ovu et ont mis dans lâ??impossibilit $\hat{A}$ O physique de tenir nos engagements : aujourd $\hat{A}$ ??hui nous allons les remplir. Nous devons compte  $\hat{A}$  nos lecteurs du pr $\hat{A}$ Otexte dont on s $\hat{A}$ ?est servi pour briser dans nos mains notre plume trop hardie, et imprimer le sceau de silence sur nos bouches v $\hat{A}$ Oridiques. Le coup d $\hat{A}$ ??autorit $\hat{A}$ O qui nous a frapp $\hat{A}$ Os est une preuve, comme nous l $\hat{A}$ ??avons dit tant de fois, que l $\hat{A}$ ??intrigue sait approcher les hommes rev $\hat{A}$ Oridiques. Puisse l $\hat{A}$ ??injustice sous laquelle nous avons  $\hat{A}$ Omi, les pr $\hat{A}$ Oserver d $\hat{A}$ ??en commettre de nouvelles ! ( $\hat{A}$ ?!)  $\hat{A}$ »

Cette derniÃ"re arrestation de Lamberté eut raison de la santé de son épouse. Ainsi parut dans « Le Défenseur de la vérité et des principesâ??» du 20 pluvià se an VI (8 février 1798) :

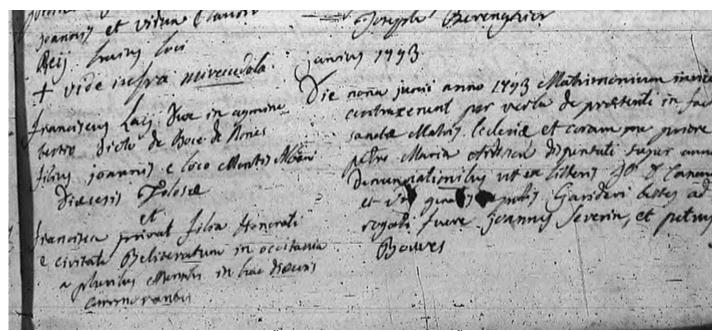
« AprÃ"s avoir subi 40 jours dâ??arrestation et avoir vu nos travaux suspendus pendant deux mois et demie (â?¦)

(â?¦) Chez lâ??Imprimeur Lamberté, quel tableau plus déchirant encore, une femme mourante ruinée totalement par la détention de son mari dans le fameux procÃ"s de Vendà me, privée de tous remà des indispensables à son état languissant, manquant même de nourriture, ains quâ??un enfant en bas âge, sur le sort incertain[93] duquel elle versait des larmes amà res, et succombant sous le poids de cette nouvelle infortuneâ?¦ Cette femme malheureuse nâ??est plus ; abandonnée de tous secours, elle a rendu son dernier soupir dans une hospice dâ??humanité !! Â « [94].

Cette information fut relayé par un journal jacobin de Metz du 26 pluviôse an VI (14 février 1798)[95]. Ã? sa sortie de prison, et durant cette période difficile, il semble que Lamberté ait reçu le soutien de patriotes comme Pierre François Palloy, le démolisseur de la Bastille.[96]

Théodore se remaria le 30 novembre 1798 à Paris avec Claire Privat, veuve en premiÃ"res noces de François Lay (Laìs) épousé à Villefranche sur Mer en 1793[97]. Claire Privat était une jacobine aux opinions plus quâ??affirmées,[98] et son premier époux tout autant.





Acte de mariage (en latin) entre François Lay et Claire Privat à Villefranche sur Mer

François Lay nâ??était pas un inconnu parmi les babouvistes ; né à Montauban, cet ex-soldat au régiment de Foix, ex-adjudant général à lâ??armée dâ??Italie ; ex-membre de la Société populaire de Nice,[99] fût destitué et arrêté au printemps 1794[100]. Libéré, certainement suite à Thermidor, il partit se réfugier à Paris (section des Thermes) où il fut un membre actif du club du Panthéon. AprÃ"s lâ??arrestation de Babeuf et des membres de la conjuration des Ã?gaux, à la tête des babouvistes il essaya de prendre dâ??assaut le camp de Grenelle. Aussità t arrêté, il fut exécuté.[101]

En mai 1799 (prairial an VII), Lamberté et son épouse furent ainsi dénoncés pour « avoir tenu dans un café à Melun des propos injurieux au gouvernement »[102], ces propos furent qualifiés dâ??« anarchiques, tendant à la dissolution du gouvernement »[103], ils furent toutefois acquittés[104].

Leclerc, J. J., et Guillaume - Amand Clousier; Théodore Lamberté, et Claire-Françoise Prival, sa femme, accusés; les trois premiers, de propos tendans à rappeler l'ancien régime; les deux autres, d'en avoir tenu en sens inverse, mais suivant l'accusation, contre la représentation nationale, le gouvernement et le respect dû aux autorités constituées. On reprochait, entr'autres choses, à ces accusés, de s'être particuliérement élevés contre Schérer.

Moniteur du 30 mai 1799



Nous savons que Lamberté fut de nouveau imprimeur à Paris, à moins avec certitude à partir du 26 mai 1799 (7 prairial an VII), car il paya à ce moment-là le droit de timbre sur les affiches et avis imprimés[105] [106]. Ã?tait-ce à cette période-là quâ??il sâ??installa sur lâ??île de la Cité, exactement au coin des rues de Marmouzet et de Perpignan (division de la Cité)â?? ?

AprÃ"s ce que certains nommÃ"rent le Coup dâ??Ã?tat du 18 juin 1799 (30 prairial an VII), la situation politique sembla profiter aux opinions de Lamberté. Le 6 juillet les néo-jacobins fondÃ"rent un nouveau club nommé « la Réunion des Amis de Liberté et de lâ??Ã?galité « siégeant à la salle du ManÃ"ge. Aucune preuve formelle pour lâ??instant indique quâ??il en était membre, à lâ??inverse de nombre de ses amis ex babouvistes comme Félix Lepeltier le frÃ"re du martyr de la Révolutionâ?¦ Il est certain que pour les royalistes, il faisait partie des hommes à abattre ; ainsi dans lâ??ouvrage contre-révolutionnaire le <u>Dictionnaire des Jacobins vivans dans lequel on verra les hauts faits de ces messieurs</u>, paru en 1799, tout comme 206 autres jacobins, néo-jacobins, anciens conventionnels, membre du club du ManÃ"ge, il eut droit à une notice biographique caustique et à charge. [107]



Peu dâ??ouvrages imprimés par Lamberté durant cette période sont connus, si ce nâ??est le dialogue entre le cardinal Maury et un évêque français envoyé à la cour de Rome par Louis XVIII ou les jacobins traités comme ils le méritent (sd) [108] ou deux onces de pain ou Les crimes de Boissy dâ??Anglas dévoilées et dénoncés au peuple signé par J.M Lefranc.[109]Câ??était toujours à cette adresse, que solidaire vis-vis de ses anciens coaccusés babouvistes déportés, le 14 juillet 1799 (26 messidor an VII), il imprima une pétition réclamant la libération de Germain, Buonarroti, Moroy et Blondeau.[110] A la même période, il cosigna une autre pétition dénonçant leurs conditions de détentions.[110b]

Mais lâ??importance grandissante que prenaient les néo-jacobins inquiéta; la nomination de SieyÃ"s au Directoire entraîna la fin de leurs espoirs, et le début des attaques. Ainsi ils furent chassés de la salle du ManÃ"ge, le 26 juillet (8 thermidor). Suite au discours de SieyÃ"s à la fête du 10 août, appelé « *le manifeste du citoyen SieyÃ*"s contre les démocrates [111] », le Journal des hommes libres sâ??en inquiéta et sous le titre Manifeste de la révolution contre le citoyen Sieyes le considéra comme contre révolutionnaire. AprÃ"s avoir été chassés de la salle du ManÃ"ge, le 13 août (26 thermidor) les démocrates le furent de la rue du Bac, et sur ordre de SieyÃ"s, Fouché fit fermer le club.

En réaction à SieyÃ"s le 14 août (27 thermidor) Metge fit publier le pamphlet panégyrique de SieyÃ"s et signé ton égal en droit contestant la validité de lâ??élection de ce dernier comme directeur, il fut imprimé sur les presses du Démocrate dont les rédacteurs furent Bescher et Bazin rue du Fouarre. Parmi les 27 signataires se trouve Lamberté[112]. Le 20 août (3 fructidor), il y eut aussi une pétition de vingt citoyens parisiens adressée au Conseil des Cinq-Cents qui contestait la constitutionnalité de la nomination de SieyÃ"s au Directoire.[113] Elle était signée par nombre de républicains de tendances néo-jacobine de plus en plus inquiets, à juste raison, par cette nomination. Parmi eux est cité Lamberté:[114] une agitation eut lieu durant la lecture de la pétition; les noms des pétitionnaires furent alors réclamés: « Metge, défenseur officieux, Denizieux, R. Bescher, Fournier (lâ??américain) Duval, Lagrelet, J.N Lecoq, Deray, Goulard, Jean



Montardoy, Bazin, Chalondon, Coullon, NoëI, Cochet, Lamberté, Cardinaux, Clement, Mulle « [115].

Durant cet été 1799, Lamberté imprima de nombreux documents de lâ??administration municipale du 9<sup>e</sup> canton comme lâ??extrait du registre des délibérations et des séances extraordinaires des 9 et 10 thermidor an VII (27 juillet 1799). Jours auxquels ont été célébrées les fêtes de la Liberté au temple de lâ??être suprême, par lâ??administration municipale du 9<sup>e</sup> arrondissement du canton de Paris .[116] II imprima aussi un fascicule de Baradelle « Liberté, égalité â?? municipalité du IX arrondissement. Discours prononcé le 23 thermidor de lâ??an VII (10 août 1799) pour la fête du 10 août célébrée, au temple de lâ??être Suprême « [117], et un autre de Taine, discours prononcé pour la fête de Vieillesse, au temple de lâ??Ã?tre Suprême, le 10 fructidor an VII (27 août 1799) par lâ??un de ses administrateurs du IXe arrondissement [118] et encore Ã?galité, Liberté, municipalité du 6<sup>e</sup> arrondissement. Célébration de la fête du 10 août, dans le temple de lâ??Hymen. [119]





MUNICIPALITÉ DU IXº. ARRONDISSEMENT.

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE CITOYEN

# BARADELLE,

L'UN DES ADMINISTRATEURS,

Le 23 thermidor de l'an 7 de la république française, une et indivisible,

POURLAFÉTE

# DU DIX AOUT,

Célébrée au temple de l'Être suprême.

COUISITION

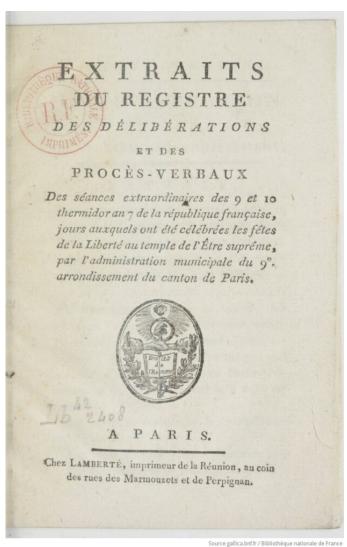


A. PARIS.

Chez LAMBERTÉ, imprimeur rue des Marmouzets; au coin de celle de Perpignan.



Discours prononcé par le citoyen Baradelle, lâ??un des administrateurs, le 23 thermidor de lâ??an 7 de la République française, une et indivisible, pour la fête du dix août, célébrée au temple de lâ??Ã?tre suprême



Extraits du registre des délibérations et des procèsverbaux des séances extraordinaires des 9 et 10 thermidor an VIIâ?! jours auxquels ont été célébrées les fótes de la Liberté au temple de lâ??Ã?tre supróme, par lâ??administration municipale du 9<sup>e</sup> arrondissement du canton de Paris

Ces discours prà naient les valeurs républicaines. Le 6 septembre 1799 (20 fructidor an VII), le babouviste Buonarroti, emprisonné à Cherbourg adressa une lettre à ses alliés disant quâ??au vu de la situation actuelle, il pensait quâ??il fallait présenter sa pétition. Il demanda à ce que lâ??on indique à Lamberté de rectifier sur les imprimés les fautes essentielles, montrant ainsi la continuelle implication de lâ??imprimeur dans le combat pour la mise en liberté des babouvistes.[120]

Le 13 septembre 1799 (27 fructidor), le général Jourdan demanda devant le Conseil des Cinq-Cents que lâ??on proclame la Patrie en danger. Bonaparte rentré dâ??Ã?gypte sâ??allia avec SieyÃ"s et, hélas pour la gauche jacobine, le coup dâ??Ã?tat du 9 novembre 1799 (18 et 19



Detenit des registres des Atlibérations des Consuls de la République

Brumaire) install Constitution lâ?? 20 brumaire (11 ı

Paris, 26 brumaire an VIII 1.

Les Consuls de la République, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 de ce mois, qui les charge spécialement de rétablir la tranquillité intérieure, arrêtent : è les individus ci-après nommés : Destrem, ex-député; Arena, idem; Marquèry, idem; Truc, idem; Félix Le Peletier, Charles Hesse, Scipion Duroure, Gegny, Massard, Fournier, Giraud, Fiquet, Bach, Boyer, Vaneck, Michel, Jorry, Brutus Magnier, Marchand, Gabriel Mamin, J. Sabatier, Clémence, Marné, Jourdeuil, Meige, Mourgoing, Corchand, Maignan (de Marseille), Henrion, Lebois, Soulavie, Dubreuil, Didier, Lamberté, D'Aubigny, Xavier Audouin, sortiront du territoire continental de la République française. Ils seront à cet effet tenus de se rendre à Rochefort pour être ensuite conduits et retenus dans le département de la Guyane française. 2º Les individus ci-après nommés : Briot, Antonelle, Lachevardire, Poulain-Grandprey, Grandmaison, Talot, Quirot, Daubermesnil, Frison, Deckereq, Jourdan (de la Haute-Vienne), Lesage-Senault, Prudbon, Grocassand-Dorimond, Guesdon, Julien (de Toulouse), Sonthonax, Tilly, ex-chargé des affaires à Gènes, Sièvenotte, Gastin, Bouvier et Delbrel seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, pour être ensuite conduits et retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale. 3º Immédiatement après la publication du présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédents seront dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété, et la remise ne leur en sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédentes seront dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le Bleu on ils se seront rendus ou celui où ils auront été conduits en vertu des dispositions précédentes. 5º Le présent arrêté sera inséré au Bulletin des Lois. Les ministres de la police générale, de la marine et des finances sont chargés, chacun en ce qui le connerne, d'en surv

Signé: Sierts, Roden Ducos, Bonaparte. Le secrétaire-général, Hugues-B. Manet.

Nota. Jorry est depuis trois années à l'armée du Rhin, où il est employé dans son ancien grade d'adjudant général, chef de bataillon. Brutus Magnier devait être à Cayenne, où le Directoire lui avait donné une place de capitaine, il y a plus de dix-huit mois. On nous dit qu'il est resté malade dans un des ports de la République; d'autres, à portée d'être bien informés, nous assurent que Magnier est parti depuis longtemps pour sa destination, et qu'il est tombé entre les mains des Anglais. Gabriel était parti avec Victor Hugues, comme employé civil; il est à Rochefort. Destrem laisse onze enfants; Stévenotte, dix; Didier, sept, dont l'ainé n'a pas dix ans; Marquezy et Briot n'en ont que

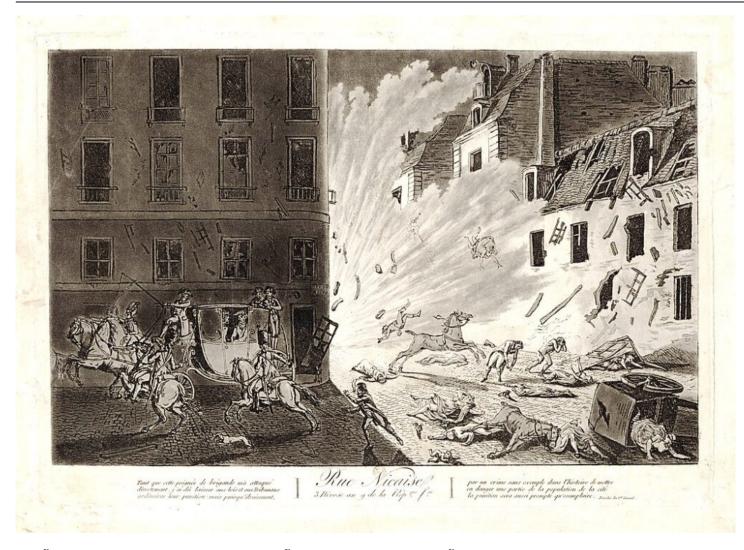
ui fit condamner sans appel la on. Un arrêté des Consuls du ontre de nombreux républicains

dont Lamberté.

Il y eut une apposition de scellés chez Lamberté[121] par le commissariat de Beaubourg ; toutefois lâ??arrêté de sortie du territoire ne fut pas être exécuté, un contrordre du 4 frimaire fut signé par les consuls. [122]

### Son exil





AprÃ's lâ??attentat royaliste du 24 décembre 1800 (3 nivÃ'se an IX) de la rue Saint-Nicaise connu aussi comme la « conspiration de la machine infernale », visant à assassiner le Premier Consul Napoléon Bonaparte, lâ??enquête et la répression sâ??orientÃ"rent en premier vers les » jacobins » pourtant étrangers à ce complot.[123] Au nom du salut public, une liste de cent trentetrois noms fut réalisée par Fouché, qui, pourtant, avait découvert trÃ"s vite que le complot était royaliste. Il est vrai que Bonaparte subissait de leur part une forte résistance et câ??était un moyen de décapiter cette opposition à gauche de lâ??échiquier. Cette mesure suscita un vif émoi du Tribunat et du Corps législatif. Talleyrand pour obtenir gain de cause suggéra alors quâ??elle fut soumise au Sénat plus conservateur qui la ratifia par un sénatus-consulte le 5 janvier 18011 (5 nivÃ'se an IX) dont le premier article indiquait « sont mis en surveillance spéciale, hors du territoire européen de la République, les citoyens dont les noms suivent« .[124]

Lamberté, fit partie de ces cent trente-trois proscrits, où se trouvaient pêle-mêle des ex-députés, des généraux, des jacobins, des babouvistes, des septembriseursâ?¹ On insista sur les septembriseurs afin que lâ??opinion publique soit avec le gouvernement. Ceux qui furent arrêtés furent conduits à lâ??île dâ??OIéron le 8 juillet 1800 (9 thermidor an 8).[125] Ces « déportés de nivà se » furent « éparpillés » aux Seychelles, à Saint-Domingue Anjouan, ou à lâ??île dâ??Elbe.



Quelques-uns avertis de leur sort sâ??étaient cachés, dont notre imprimeur. On le chercha notamment à Châteaudun, selon un ordre du préfet dâ??Eure-et-Loir du 18 janvier 1801 (1<sup>er</sup> pluviÃ′se an IX) :

« Par arrêté du préfet dâ??Eure et Loire, du 28 écoulé, â??tendant à faire arrêter les nommés André-Antoine-Cà me Bailly et Théodore Lamberthéâ?!. Moi Louis Charles Joseph, commissaire de police de Chartesâ?!â?• se transporte à Châteaudun (â?!) quant à la perquisition à faire du nommé Lamberthé, il paraît constant quâ??il nâ??est nullement connu dâ??aucun habitant de Châteaudun â??il mâ??a seulement été dit quâ??on croyait que ce Lamberthé était un des individus qui avaient été traduits à la haute cour de Vendà meâ?• (â?!) »

Lamberté fut trouvé et arrêté en mai 1802 (floréal an X)[126]; il travaillait alors chez lâ??imprimeur parisien Clousier. Son épouse, habitant alors au 2 rue Neuve-Médéric[127]se retrouva sans ressources. Elle réclama la libération de son mari, en effet le 3 nivÃ′se le ministre de la Police avait reconnu les républicains non coupables de lâ??attentat et, pour survivre, elle réclama un arriéré de pension de son défunt époux Lais.

Lamberté fut conduit le 28 juillet 1802 (neuf thermidor an X) à Oléron. La plupart de ces prisonniers politiques bénéficiaient de ce lâ??on pourrait considérer dâ??un régime de semiliberté devaient réguliÃ"rement signer un registre au chef-lieu de lâ??île; ils devaient aussi subvenir à leur propre subsistance entraînant une grande précarité financiÃ"re pour eux et leurs proches. Durant la période où il demeura sur lâ??île, Lamberté fut considéré comme « trÃ"s tranquille » par lâ??administration.

Mais certainement comme Le Peletier, Toulotte et Mehée, qui sâ??étaient enfuis dâ??OIéron, ayant eu vent dâ??une future déportation, il sâ??évada de lâ??île en juillet/août 1803 (thermidor an 11)[128]. Malheureusement, reconnu dans les rues de Paris par un brigadier de gendarmerie ayant fait partie de lâ??escorte lâ??ayant amenée sur lâ??île, il fut arrêté de nouveau. Le 10 novembre 1803 (18 brumaire an XII) un ordre fut donné pour quâ??il soit transféré au fort de Joux (Doubs), ordre qui ne fut pas exécuté. En effet à cette période, une seconde vague de déportation eut lieu, et son cas fut alors étudié par lâ??autorité, comme le montre cette lettre datée du 4 novembre 1803 (12 brumaire an XII) et adressée au grand juge :

 $\hat{A}$ « Il existe encore 4 individus compris dans le senatus-consule qui sont d $\tilde{A}$ ©tenus je crois au fort de Joux, et un  $\tilde{A}$  Paris ce dernier s $\hat{a}$ ?? $\tilde{A}$ ©tait  $\tilde{A}$ ©vad $\tilde{A}$ © de l $\hat{a}$ ?? $\tilde{A}$ ®le d $\hat{a}$ ??Ol $\tilde{A}$ ©ron (Lambert $\tilde{A}$ ©) $\hat{a}$ ?\ Doivent-ils  $\tilde{A}$ atre envoy $\tilde{A}$ ©s  $\tilde{A}$  l $\hat{a}$ ??isle d $\hat{a}$ ??Ol $\tilde{A}$ ©ron pour  $\tilde{A}$ atre r $\tilde{A}$ ©unis aux autres ?  $\hat{A}$ «

Le grand juge ordonna alors au pr $\tilde{A}$ ©fet de police de le remettre  $\tilde{A}$  la gendarmerie : $\hat{A}$ «

 $\hat{A}$ « Lambert $\hat{A}$ © que jâ??ay fait conduire devant vous le 10 du mois dernier (câ??est- $\hat{A}$  -dire le 3 octobre 1803)  $\hat{A}$ « .

Car le 12 novembre (20 brumaire) un billet du général Moncey de la police secrÃ"te adressé au grand juge précisa :

« jâ??ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, relatif à la translation du fort de Joux à Oléron, des nommés Brissevin, Chateau, Michel et Fournier : jâ??ai aussità t donné des ordresâ?!.. Jâ??ai chargé le



capitaine du Doubs de sâ??entendre avec le préfet pour la route quâ??il jugerait la plus convenable de suivre, ou la ligne droite ou la ligne par Paris ; la même escorte y prendra Lamberté, sinon je le ferai conduire à OIéron par une autre voie. «

Un autre courrier de la division de la police secrÃ"te datant du 15 novembre (23 brumaire) adressa au préfet de Charente inférieure la liste des individus dont le gouvernement avait ordonné la déportation :

DIVISION de POLICE SECRÈTE

23 brumaire an XII.

Police à préfet de la Charente-Inférieure

Je vous adresse l'état des individus dont le gouvernement a ordonné la déportation.... L'inspecteur général de la gendarmerie nationale (2) e-t chargé de faire conduire auprès de vous les nommés Brissevin, Chateau, Fournier et Michel, détenus au fort de Joux, et Lamberté, évadé de l'isle d'Oleron et repris à Paris.... Lorsque ces hommes seront arrivés dans votre ville, vous jugerez s'ils devront être diriges sur l'isle d'Oleron ou sur Rochefort. Je vous recommande de tenir secrètes les dispositions

(â?l) et Lamberté évadé de lâ??isle dâ??Oléron et repris à Paris (â?l) lorsque ces hommes seront arrivés vous jugerez sâ??ils devront être dirigés sur lâ??isle dâ??Oléron ou sur Rochefort. Je vous recommande de tenir secrà te les dispositions que vous ferez pour lâ??exécution de cette mesure, afin dâ??éviter les évasions qui pourraient avoir lieu si elles étaient connues (â?l).

Une question fut récurrente : était-ce un exil ou une déportation ? Leurs conditions et traitements pouvant être considérés comme différents, la déportation exigeant des mesures plus coercitives. La réponse vint dâ??un courrier de Bonaparte :

 $\hat{A}$ « Les individus, citoyens ministres, atteints par le s $\tilde{A}$ ©natus-consulte seront trait $\tilde{A}$ ©s comme d $\tilde{A}$ ©port $\tilde{A}$ ©s, les autres comme exil $\tilde{A}$ ©s. En g $\tilde{A}$ ©n $\tilde{A}$ ©ral, faites-les bien traiter, pourvu quâ??on soit s $\tilde{A}$ »r quâ??ils nâ?? $\tilde{A}$ ©chappent pas ( $\hat{a}$ ?!)  $\hat{A}$ « .

Ainsi sur lâ??ensemble des prisonniers, trente-et-un furent considérés comme déportés et treize, dont Lamberté, comme exilés. En fait, tous eurent le même traitement durant la traversée et leur séjour en Guyane.

Un arrúté de la préfecture de Charente-Maritime ordonna de réunir à Rochefort tous les prisonniers détenus dans les citadelles de lâ??île de Ré et dâ??OIéron ainsi que de la prison de Saintes. Ã?taient détenus à Saintes, les trois prisonniers venant du fort et Lamberté de Paris.

Le 18 février 1804 (28 pluviôse an XII), sur les 44 déportés, 41 embarquèrent sur la frégate la Cibèle pour Cayenne. Pour précision, il nâ??y avait pas encore de bagne en Guyane, mais une colonie pénitencière. Les prisonniers étaient distingués en trois groupes, celui de quatre condamnés dans lâ??affaire Babeuf et un individu pour faux; un deuxième comprenait des



déportés sans jugement en vertu dâ??un ordre du premier consul :

» la clémence du gouvernement a bien voulu préserver dâ??un jugement des tribunaux, et quâ??il a jugé devoir exiler du territoire européen de la république » (câ??était essentiellement des militaires). »

Le troisià me groupe se composait de 26 personnes comprises dans le sénatus-consulte de nivà se an 9. Les frégates forçant le blocus anglais partirent le 10 ventà se an 12 (1er mars 1804) et arrivà rent à Cayenne le 12 avril (22 germinal), les déportés et exilés furent à la charge de Victor Hugues alors administrateur de Guyane. Il indiqua les

» laisser en liberté (â?ł) Jâ??ose espérer quâ??ils se montreront dignes de ce premier acte de bienveillance, et quâ??ils ne mériteront aucun reproche, leur ai déclaré en móme temps, que sâ??ils troublaient lâ??ordre dâ??une manière quelconque, sâ??ils allaient dans les cabarets ou autres lieux de rassemblement, sâ??ils tenaient des propos indiscrets ou dépravés, les coupables seraient envoyés à Sinnamary, pour y ótre détenus et nourris à la ration. »[129]



Victor Hugues

Quoiquâ?? écrivît Hugues, les conditions étaient difficiles, ainsi parmi les « fructidorisés » du Directoire, précédemment déportés à Cayenne et Sinnamary en Guyane, Barbé-Marbois écrivit ses sentiments lorsquâ??il fut libéré:



 $\hat{A}^{(\alpha)}$  ( $\hat{a}^{(\alpha)}$ ) Sinnamary,  $\hat{j}^{(\alpha)}$  ?oublie vos exhalaisons empest $\hat{A}^{(\alpha)}$ es, vos insectes venimeux, vos eaux bourbeuses, vos tigres, vos serpents.  $\hat{S}^{(\alpha)}$  jours  $\hat{O}^{(\alpha)}$  la haine a  $\hat{O}^{(\alpha)}$  ses fureurs sur tant de  $\hat{O}^{(\alpha)}$  tes innocentes ; lieux consacr $\hat{O}^{(\alpha)}$  se  $\hat{O}^{(\alpha)}$  la mort, je vous quitte pour retourner vers ma belle patrie. Mon c $\hat{O}^{(\alpha)}$  est plein de joie et d $\hat{O}^{(\alpha)}$  cance $\hat{O}^{(\alpha)}$  (130]

Il y avait eu plusieurs tentatives dâ??évasion, dont celle de huit fructidorisés qui réussit et celle de douze prêtres belges qui se noyÃ"rent lorsque leur pirogue se retourna. Au premier abord, lâ??évasion pouvait sembler facile avec le peu de surveillance des gardes. Mais fuir par la forêt amazonienne, à travers ses riviÃ"res aux forts courants et ses piranhas, les insectes et autres serpents et mygales et sans compter les tribus amazoniennes hostiles était quasi impossible. Lâ??autre solution était lâ??océan afin dâ??atteindre par lâ??ouest le Surinam hollandais distant à plus de 300 km. Pour cela, il fallait trouver une embarcation et un bon pilote pour éviter les courants et supporter la dureté du soleil. Letellier, évadé de 1798, expliqua comment il fallait atteindre la pleine mer entre voile et avirons, dépasser lâ??embouchure du Maroni qui faisait la frontiÃ"re avec le Surinam hollandais, premier refuge, puis passer à lâ??ouest du fort dâ??Orange, afin de prendre un navire.[131]

Parmi nos quarante déportés en Guyane, en 1804, douze de ces opposants politiques décédÃ"rent de maladie, cinq sâ??évadÃ"rent et beaucoup patientÃ"rent en espérant une amnistie. Ces derniers en fait purent rentrer en France aprÃ"s la prise de Cayenne par les Angloportugais le 12 décembre 1808â?

### La Louisiane

Le 1<sup>er</sup> septembre 1804 (14 fructidor an XII), Victor Hugues annonça que Lamberté sâ??était évadé de Cayenne en ayant

« volé une pirogue, avec un mauvais sujet venu de Marseille nommé Pignatel, et ils ont fait route pour Surinam. On pense quâ??ils se sont noyés. La certitude que jâ??ai quâ??ils nâ??y sont point arrivés me le fait croire. « [132] [133]



Cayenne, le 14 fructidor an 12 de la République française une et indivisible.

Victor Hugues, commissaire du gouvernement, commandant en chef à Cayenne et Guiane française.

A son excellence le ministre de la marine et des colonies.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer de l'évasion de trois déportés : Michel, Destrem et Lamberté; les deux premiers, sur un américain, qui, à ce que j'ai appris, a facilité leur évasion pour de l'argent; le dernier a volé une pirogue, avec un mauvais sujet venu de Marseille, nommé Pignatel, et ils ont fait route pour Surinam. On pense qu'ils se sont noyés. La certitude que j'ai qu'ils n'y sont point arrivés, me le fait croire.

Les nommés Fournier, officier réformé, Crosnier, dégraisseur, et Vilain d'Aubigny, homme de loi, sont 'décédés. Je vous envoie leurs extraits mortuaires.

Les autres se conduisent assez bien; peu s'occupent, et ils vivent dans l'espérance de voir cesser leur déportation.

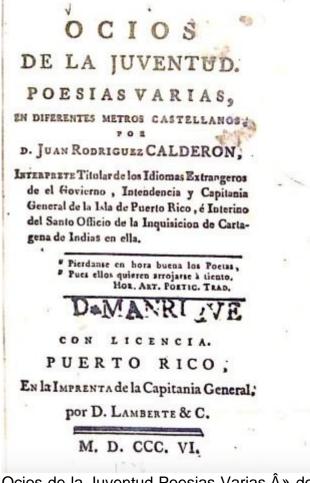
Je salue respectueusement votre excellence.

Victor Hugues.

En fait, Lamberté survécut à son évasion, sa trace fut retrouvée de maniÃ"re certaine en Louisiane en 1808.

Mais où était-il avant ? Peut-être à Puerto-Rico, car en 1806 un recueil de poésies de Juan Rodriguez Calderon[134] considéré comme le premier livre portoricain et intitulé *Ocios de la Juventud Poesias Varias* fut imprimé *en la Imprenta de la CapitanÃa General, por don Lamberte* & Co., MDCCCD [135] (D. pour don).





Ocios de la Juventud Poesias Varias » de Juan Rodriguez Calderon

Pour certains ce serait Calderon qui aurait fait venir la premiÃ"re imprimerie à Puerto Rico. Mais pour dâ??autres ce serait Toribio Montes alors à la tête de la Capitainerie générale de Puerto Rico, lâ??instance gouvernementale de lâ??ile qui aurait acheté aux Etats-Unis une presse à un Français dénommé Delarue.[136] Il faut savoir que le premier numéro du premier journal de Puerto Rico fut la *Gaceta* paru officiellement le 31 décembre 1806. Mais aucune trace de ce numéro ne fut retrouvée. Un historien portoricain ayant étudié le sujet mentionne dans ses écrits lâ??origine française du nom Lamberte [137].

Au vu de la date et du fait que lâ??ile de Puerto Rico est à mi-chemin entre la Guyane et la Louisiane, il existe de fortes probabilités que ce soit notre imprimeur babouviste. Mais son havre ne dura pas, car en 1808, Napoléon plaça son frÃ"re Joseph sur le trÃ′ne de dâ??Espagne, les territoires espagnoles dâ??Amérique restés fidÃ"les au roi expulsÃ"rent tous les Français. Ainsi, concernant Puerto Rico, il fallut attendre 1815 pour que les étrangers puissent résider de nouveau sur lâ??ile. Ces Français expulsés de Cuba, du Mexiqueâ?l. se réfugiÃ"rent aux Ã?tats-Unis dâ??Amérique, et surtout en Louisiane.



294 American Antiquarian Society [Oct.,

There was lately a daily paper called the "Echo" printed in French and English, but is has been discontinued. (From Claiborne Official Letter Books. Vol. V:16.)

L'Écho du Commerce. Se publie par Theodore Lamberte et parait tous les jours excepté le Dimanche. 1808
F. and E. Daily. Only issue located is in the Wisconsin Historical Library; copy of Sept. 28, 1808, Vol. I, No. 5.
This is probably the journal mentioned by Claiborne under the name of "Echo."

Et donc Théodore Lamberté arriva en Louisiane, où il imprima *lâ??Ã?cho du Commerce* en 1808-1809.[138] Câ??était un quotidien, paraissant en anglais et en français, comme il était souvent de coutume à cette période en Louisiane. Selon la bibliothèque du Congrès américain, le premier numéro parut le 23 septembre 1808[139] et la diffusion cessa en 1809 [140]. Peut-être était-ce le même journal que *lâ??Ã?cho* [141] dans la seule mention est celle du gouverneur Clairbone qui dans une lettre du 18 novembre 1809 récapitulant les journaux orléanais, indiquait quâ??il y avait eu récemment *lâ??Ã?cho* imprimé en français et en anglais, mais quâ??il avait cessé dâ??exister.[142] Dans cette lettre, il mentionnait aussi la « *Lanterne magique* » de Daudet en des termes peu flatteurs, il indiquait aussi quâ??un nouveau journal *lâ??Ami des Lois* était annoncé, journal qui fut celui de <u>lâ??ex-enragé Leclerc</u>. Cette lettre sâ??attardait surtout sur lâ??éditeur Thierry, ami de Leclerc et de Daudet fervent républicain arrivé en Louisiane en 1804.[143]

En Louisiane, Lamberté imprima aussi sous *A la Nouvelle Orléans Th. Lamberté* un fascicule de 48 pages intitulé *le Chansonnier des grâces : almanach chantant pour lâ??année 1809 dédiée aux dames*, signées par Alexis Daudet susnommé.[144] Il y était indiqué, sur deux colonnes, une liste des fêtes de précepte, suivi dâ??un recueil de chansons.[145] Ainsi toujours en 1809, il imprima le tableau des membres composant la loge maçonnique louisianaise *la Charité N ° 93.* [146]

AprÃ"s de nombreuses recherches dans les fonds dâ??archives louisianaises accessibles en ligne,[147] il fut trouvé quâ??entre 1807 et 1813, il intenta un procÃ"s au civil contre un dénommé Joseph Lavie.[148]Malheureusement, les minutes du procÃ"s ne sont pas en ligne. La derniÃ"re trace concernant son activité est un almanach pour lâ??aneé (sic) bissextile 1812, calculé pour La Nouvelle-Orléans, imprimé par Th. Lamberte & co.[149]

1812

Almanach pour l'ancé bissextile 1812, calculé pour la Nouvelle-Orléans . . . Imprimé par Th. Lamberte & Co. New Orleans,

Almanach pour lâ??année bissextile 1812

Lors du recensement de 1811, on ne le retrouve pas alors que résidait à la Levée un dénommé « *L. Pignatel marchand »*.[150] Certainement Lazare Pignatel, en procÃ"s en 1828 contre Jean Baptiste Drouet. [151] Une recherche succincte a permis de voir quâ??il y avait bien des Lazare Pignatel dans les Bouches-du-Rhà ne pendant la période révolutionnaire. Mais de IÃ, Ã



conclure que ce Lazare Pignatel de Louisiane fut le même que lâ??évadé ayant accompagné Lamberté, un pas ne peut être franchi sans plus de recherches qui sâ??avèrent de prime abord longues et ardues.

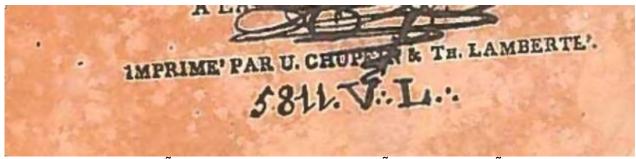


Tableau de la loge maçonnique louisianaise imprimé par Lamberté

Pourtant, en avril 1811, Lamberté résidait toujours en Louisane, en effet il co-imprima le tableau de la loge maçonnique la Parfaite Union de La Nouvelle-Orléans.[152]

La derniÃ"re trace de Lamberté trouvée (pour lâ??instant) à La Nouvelle-Orléans se trouve en fait être paradoxalement sa probable absence. En effet, à cette période certains journaux louisianais imprimaient réguliÃ"rement la liste de destinataires de lettres arrivées aux bureaux de poste non récupérées. Si ce nâ??était un voyage ou le décÃ"s de la personne, souvent cela indiquait son départ définitif de la ville. Et donc dans lâ??édition du *Courrier de la Louisiane* du 2 octobre 1811, deux lettres attendaient lâ??imprimeur Lamberté au bureau de poste de La Nouvelle-Orléans.[153]



Restant au Bureau de	ettres Françaises la Poste, le 30 Septembre
A.—Aubert, Bie. Augu, Ja, Arnelin, Ls. Audrich, Filippo. Adèle, Mile. Audibert, C. M. Appe, Chas. Ph Armas, Michel (de) B.—Blanque, Jn F	
Baptiste Italien, au bergiste. Bartiste, Patoullet-	Lartigue. Jos. Le Boucher, Lacoste, Liquoriste.
Bettet, Burot,	Le Goacter, Gil ca-
Basanaque, maître d'ecriture. Bouquie, boulanger Bourgeois, s-crétaire	Lepine, Lemos, Ferdinand, Lundis, Pietre,
du Conseil de Ville	
Bayet, Bressedon, Marie Dé- si-ée.	Lartique, Félicité.
Boré, Planter.	Lanheaux, Charles,
Boiry,	Labadens, officier de

Courrier de la Louisiane

Une épidémie, certainement la fiÃ"vre jaune, frappait à ce moment la ville, mais dans le même journal était aussi annoncé que « par ordre de la Cour des Preuves, les meubles et effets dâ??imprimerie, ci-aprÃ"s détaillés, dépendant de feu Me Thomas Anderson, éditeur et propriétaire de la gazette dâ??Orléans,[154] décédé ab intestat dans cette ville » seraient vendus et dans lâ??inventaire, on y trouve des « effets dâ??imprimerie », comme plusieurs fontes, une presse, des casses et autres matériaux dâ??imprimerie, des papiers dâ??impression, différents brochures et pamphletsâ?! Peut-on y voir un lien entre la vente successorale de ce journal et la perte de la trace de Lamberté?

En lâ??état des recherches actuelles, rien ne peut être affirmé. Le mystère reste entier. Et, ainsi sâ??achève avec une dernière énigme (provisoire ?) cet article sur ce révolutionnaire français, ardent défenseur de la liberté de la presse.

### Addendum du 30 janvier 2021 :

Le décÃ"s de Théodore Lamberté fut annoncé dans « Lâ??Ami des Lois » de lâ??ex Enragé Leclerc le 9 octobre 1813. Il y serait indiqué que lâ??ancien imprimeur de « lâ??Echo du Commerce » est décédé le 8 octobre 1813. [155]

Mise à jour 15 août 2023 (notes 81 et 120b)



[81] <u>Le Défenseur de la vérité et des principes</u> Google book/Maurice Tourneux, *Bibliographie de lâ??histoire de Paris pendant la Révolution,* t 2 chapitre VIII Journaux, Pamphlets, et almanachs politiques Imprimeries nouvelles 1894

Bernard Gainot, 1799, un nouveau jacobisme ?Paris, �ditions du CTHS, 2001,542 p. p 259 : « le qualificatif de â??défenseurâ?? est également porteur de sens : référence conservatrice pour nombre de ces anciens cadres du mouvement populaire qui vivent leur combat sous le Directoire comme la préservation dâ??un â??leg â??de la phase révolutionnaire. Lamberthé qui fut lâ??imprimeur du Tribun du Peuple, publia en lâ??an V avec Bescher un défenseur de la vérité, qualificatif que Bescher reprend comme sous-titre du Démocrate an lâ??an VII, le transformant en Défenseur des principes. Dubreuil figure emblématique des démocrates persécutés par le Directoire se veut le défenseur de la liberté et des principes »

[82] Selon une monographie de dom H. Leclercq, *La paroisse Sainte Marguerite au Faubourg Saint-Anthoine*, Paris 1914 Gallica, *Discours prononcé au faubourg Saint-Antoine, dans le temple de la liberté par le citoyen Mithois, le 1<sup>er</sup> vendémiaire de lâ??an VI.* 

[83] Les procÃ"s-verbaux du Directoire exécutif, an V-an VIII: inventaire des registres des délibérations et des minutes des arrêtés, lettres et actes du Directoire faisant suite au Recueil des actes du Directoire exécutif dâ??Antonin Debidour, Volume 3 -Archives nationales

[84] EugÄ"ne Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis lâ??origine du journal jusquâ??à nos jours,â?!; précédé dâ??un Essai historique et statistique sur la naissance et les progrÃ"s de la presse périodique dans les deux mondes, Paris 1866/

Popkin Jeremy D, Les journaux républicains, 1795-1799. In: Revue dâ??histoire moderne et contemporaine, tome 31 N°1, Janvier-mars 1984. pp. 143-157.DOI: <a href="https://doi.org/10.3406/rhmc.1984.1268">https://doi.org/10.3406/rhmc.1984.1268</a> sur le site Persée « DÃ"s le troisiÃ"me jour suivant le coup, le Directoire avait demandé au Sotin de trouver lâ??auteur dâ??un article dans le Défenseur de la Vérité » et des Principes, journal nouveau dâ??extrême gauche »

[85] Journal de Toulouse du 30 fructidor an V Retronews

[86] Journal de Hommes libres du 13 septembre 1797 Retronews

[87] Jeremy D Popkin, *Les journaux républicains, 1795-1799*. » In: Revue dâ??histoire moderne et contemporaine, tome 31 N°1, Janvier-mars 1984. pp. 143-157. DOI: <a href="https://doi.org/10.3406/rhmc.1984.1268">https://doi.org/10.3406/rhmc.1984.1268</a> sur le site Persée

[88] Archives nationales â?? les procès-verbaux du Directoire exécutifs an V-an VIII -inventaire des registres des délibération y des minutes des arrêtés, lettres et acte du Directoire faisant suite au Recueil des actes du Directoire exécutif dâ??Antonin Debidour TOME III vendémiaire-frimaire an VI [22 septembre- 20 décembre 1797]

[89] Le Défenseur de la vérité et des principes

Page 22 Christelle Augris 20/01/2021



[90] Alma Söderhjelm, Le régime de la presse pendant la Révolution française, Volumes 1 Ã 2.

[91] EugÃ"ne Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis lâ??origine du journal jusquâ??Ã nos jours.

Le Républicain français, 16 janvier 1798

[92] Collection générale des lois et des actes du Corps législatif et â?l, Volume 10 France.Corps législatif. Lamberté

[93] Il semble donc que Théodore eut au moins un troisiÃ"me enfant, trÃ"s certainement né Ã Paris.

[94] Le Défenseur de la vérité et des principes du 20 pluvià se an VI google book

[95] I. Woloch (1966), the Revival of Jacobinism in Metz during the Directory. The Journal of Modern History, 38 (1), 13-37:://www.jstor.org/stable/1876983: « they came to the defense of persecuted patriots, particularly Bescher and Lamberté, the editors of a Jacobin newspaper in Paris (the Défensseur de la Vérité), Who had been harassed by the Directory, though eventually cleared by the courts. This was a cause célÃ"bre for the Jacobins because Lamberté had previously seen his family reduced to destitution and ill health while he was standing trial with teh Babeuvists at Vendà me, only to be exculpated after a year of imprisonment. Now under this second persecution, his wife had succumbed to poverty and despair and had died in a hospital for the poor. » citant le «\_Journal des Amis du 26 pluvià se an VI »

[96] Selon une grande vignette gravée intitulée *Le 21 Janvier, ou le Serment de haine à la RoyautÃ*© vendue aux enchÃ"res en 2011 ayant comme adresse autographe au dos « *Le Cit. LambertÃ*© rue du Fouart » et « chanté chez Pierre François Palloy demeurant à Seaux *lâ??unitÃ*© »

[97] <a href="http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/">http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/</a> Villefranche-sur-Mer Type dâ??acte: Mariages Tables Date: 1759 Ã 1792 f 107

[98] Il semblerait que ce soit elle dont parle le lieutenant général Christophe-Michel Roguet dans ses mémoires: « lâ??on a vu que le général \*\*\* avait demandé à la ville de Marseille une levée extraordinaire de gardes nationales pour renforcer lâ??armée du Var ; cette levée produisit 6 000 hommes et forma un corps qui prit la dénomination de phalange marseillaise. Le bataillon des Bouches-du-Rhà 'ne, qui en faisait partie, arriva à Antibes quelques jours avant le passage du Var ; les officiers de ce bataillon arrêtà "rent et pendirent les prêtres de la ville ; aprÃ"s la mort de ces victimes, on les mutila ; les parties naturelles furent clouées au bout dâ??une longue perche ; les cadavres attachés à une corde et trainés dans les rues ; en tête de cette épouvantable cérémonie, marchait la nommée Laìs, femme du capitaine du bataillon, portant lâ??infâme perche qui figurait là comme un drapeau. On ne sévit pas contre ces abominables excà "s. »

[99] « LAY cadet François, ex-adjudant-général, avant militaire au régiment de Foix, âgé de 33 ans, natif de Montauban, département dâ??Ille-et-Vilaine, domicilié à Paris exécuté le 20 septembre 1796 » selon Louis Marie Prudhomme Histoire générale et impartiale des erreurs, des

Page 23



fautes et des â?!, Volume 2 Schiappa le cite également Les Communistes sous le Directoire aux éditions Delga 2020

ProcÃ"s-verbaux des séances du comité de surveillance de la société populaire de Nice du 8 octobre 1792 jusquâ??au 3 décembre de la même année ». https://recherche.archives.nicecotedazur.org/file/misc/Societe\_populaire\_2.pdf

[100] Jacques Krynn, Le petit tambour dâ??Arcole, 1987

[101] Robert Legrand, Babeuf et ses compagnons de route, Société des Ã?tudes Robespierristes (Coll. « BibliothÃ"que dâ??Histoire révolutionnaire. ») 1981: « Lais (ou LAY), François Adjudant-général, de lâ??Armée des Alpes. (Section des Thermes). Demeure chez la femme Sergent, jacobine « enragée », rue de Bourbon-Villeneuve; une autre note indique: rue Neuve Egalité. Dans le complot, est simplement noté sur un « Ã?tat des patriotes propres à être employés dans le mouvement ». Ami de Fournier lâ??Américain. Se trouve sur la seconde liste des gens à arrêter, fin floréal; or il nâ??a été ni inquiété, ni traduit en justice. Au cours de lâ??attaque de Grenelle, en fructidor an IV, Lais est arrêté dans le camp, jugé par le Conseil militaire du Temple, condamné à mort et exécuté. Sa femme se remarie avec lâ??imprimeur Lamberté«

[102] Robert Legrand, *Babeuf et ses compagnons de route*, Société des études Robespierristes (Coll. « BibliothÃ"que dâ??Histoire révolutionnaire. ») 1981. Lettre du ministre de la Police touchant la procédure contre Lamberté et sa femme, prévenus des «*propos insultants et menaÃ*§ant contre les principaux fonctionnaires de la République. »

[103] Journal Politique de lâ??Europe du 7 juin 1799 n° 157 : « Lamberté, un des accusés de Vendôme, & sa femme, prévenus de propos anarchiques, tant à la dissolution du gouvernement, ont été acquittés le 7 de ce mois par le tribunal criminel de la Sein ».

[104] Gazette nationale ou le moniteur universel, Volume 24 10 prairial an 7

[105]Index du tome IX des ProcÃ"s-verbaux du Directoire (I-O) imprimerie, imprimeurs. Droit de timbre sur les affiches et avis imprimés, création : 7 prairial an VII Lamberté (Théodore)

[106] Paul Dupont, histoire de lâ??imprimerie, Paris 1854 : « lâ??établissement de Lamberté, qui  $\tilde{A}$ ©tait aussi, et  $\tilde{A}$  la m $\tilde{A}$ ame  $\tilde{A}$ ©poque, une des plus consid $\tilde{A}$ ©rables de Paris  $\hat{A}$ ».

[107] <u>Dictionnaire des Jacobins vivans dans lequel on verra les hauts faits de ces messieurs.</u> », Gallica

[108] Catalogue de lâ??histoire de France: Supplément (suite),BibliothÃ"que nationale (France). Département des imprimés

[109] « Deux onces de pain, ou Les crimes de Boissy â?? d â?? Anglas dévoilés et dénoncés au peuple » Ã?diteur impr. de Lamberté (Paris) Gallica [110] « Liberté, égalité. Pétition des soussignés (ch Germain, Buonarroti, Moroy et Blondeau) condamnés à la déportation par la haute cour de justice séante à Vendà me, au corps législatif» Gallica

Page 24 Christelle Augris 20/01/2021



[110b]AF III 616, plaquette 4337, piÃ"ce 64. Adresse du jour de membres dâ??une société patriotique de Paris au Directoire, classée aux piÃ"ces diverses, environ 130 signataires, dont Boissier, adjudant général, Ceracchi, romain, Dumez, officier de santé de la Marine, Lamberté, Martin, chef de bataillon, et Rossignol lâ??aîné: « que les condamnés de Vendà me sont depuis quatre mois réduits au dénuement le plus déplorable, que le boulanger et le boucher chargés de fournir des vivres à ces malheureux prisonniers viennent de déclarer à lâ??administration municipale de Cherbourg que le défaut de payement de ce quâ??ils avoient déjà avancé les mettait dans lâ??impossibilité de continuer plus longtems la fourniture de cette maison de détention »

[111] Christine Peyrard, la démocratie des journalistes de lâ??Ouest, dans Paris et la Révolution : actes du Colloque de Paris I, 14-16 avril 1989 publié par Michel Vovelle la Sorbonne 1989

[112] Bernard Gainot, un itinéraire démocratique post-thermidorien : Bernard Metge dans Pour la Révolution française : Recueil dâ??études en hommage à Claude Mazauric réunis par Christine Le Bozec, Eric Wauters 1998 PURH

[113] Charles Lacretelle, Précis historique de la révolution française : Directoire exécutif,1810

[114] Feuille de Provins du 31 juillet 1869 concernant une courte notice sur Lamberté: « (â?\) Lâ??année suivante (1799), son nom reparait encore dans les protestations motivées par la nomination de SieyÃ"s au Directoire, puis on le perd absolument de vue » Retronews

[115] Gazette nationale ou le Moniteur universel du 23 août 1799 Retronews/

il imprima aussi durant cette période « Pétition adressée au Corps législatif sur les dangers de la patrie » Lepeletier de Saint Fargeau, CORNELL UNIVERSITY LIBRARY

[116] « Extrait du registre des délibérations et du procÃ"s-verbal de la séance extraordinaire du 9 thermidor an 7â?! jour auquel on a célébré la fête de la Liberté au temple de lâ??Ã?tre suprême. Administration municipale du neuviÃ"me arrondissement Lamberté » (Paris) 1799

[117] <u>Discours prononcé par le citoyen Baradelle, lâ??un des administrateurs, le 23 thermidor de lâ??an 7 de la République française, une et indivisible, pour la fête du dix août, célébrée au temple de lâ??Ã?tre suprême, Baradelle. impr. de Lamberté (Paris) 1799 Gallica</u>

[118]« Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* Discours prononcé pour la fête de la vieillesse, au temple de lâ??Etre suprême, le 10 fructidor an VII , par *lâ??un des administrateurs du IXe arrondissement du canton de Paris* » Imp. Lamberté Gallica

Page 25 Christelle Augris 20/01/2021



[119] Maurice Tourneux, <u>Bibliographie de lâ??histoire de Paris pendant la Révolution française.</u>
Tome troisiÃ"me, Monuments, moeurs et institutions

[120] Filippo Buonarroti, Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero, Storia e Letteratura 1951: » (â?\) Nous finissons par te prier de faire procéder la présentation en question sur les précautions dont nous faisons mention dans notre expositions aux vrais démocrates et de rectifier sur les imprimés les fautes essentielles que Germain a indiqué à Lemberté (â?\) »

[120b]Bernard Gainot, 1799, un nouveau jacobisme ?Paris, �ditions du CTHS, 2001,542 p. p 480 : »(â?¦)Pour connaitre les véritables aspirations dâ??une partie du mouvement néo jacobin, celle qui se reconnait dans le Journal le Démocrate, passons sur les quelques mois qui virent le naufrage de la Constitution de 1795 avec le coup dâ??Etat de Brumaire. Toute démarche gradualiste est devenue caduque. Chez des militants radicaux comme Lamberthé, Metge ou Dubreuil, la constitution de lâ??an VIII est sans appel. Bernard Metge fait remarquer, entre autres, du rejet de cette Constitution, quâ??elle ne comporte ni Déclaration des Droits, ni référence à la souveraineté populaire(â?l) »

[121] F A Aulard, La Révolution française, Volumes 27-28. Les causes du 18 brumaire, Il est cité: « Apposition de scellés chez Lamberté (commissariat de Beaubourg). â?? Même opération chez Vanheck, propriétaire, et chez Michel, fabricant de rouge (commissariat des Droits â?? de â?? lâ??Homme). Perquisition chez le député Grandmaison Apposition de scellés chez Lamberté (commissariat de Beaubourg). â?? Même opération chez Vanheck, propriétaire, et chez Michel, fabricant de rouge (commissariat des Droits â?? de â?? lâ??Homme). Perquisition chez le député Grandmaison«.

[122] Jean Marie Destrem, Les déportations du Consulat & de lâ??Empire. Index biographique des déportés, Paris, 1885, Gallica

[123] Victor Daline, Napoléon et les babouvistes., In: Annales historiques de la Révolution française, n° 201, 1970. pp. 409-418.DOI : https://doi.org/10.3406/ahrf.1970.3916

[124] F.-A. Aulard, Registre des délibérations du consulat provisoire, 20 brumaire-3 nivà se an VIII (11 novembre-24 décembre 1799) / publié pour la premià re fois, dâ??aprà s le ms. des Archives nationales, 1894 Lamberté

[125]Jean Marie Destrem, Les déportations du Consulat & de lâ??Empire. Index biographique des déportés, Paris 1885 Gallica

[126] Jean Marie Destrem, Les déportations du Consulat & de lâ??Empire. Index biographique des déportés » Paris 1885

[127] « »Chez le marchand de boutons vis-à -vis du marchand de vin et eau-de-vie » cité par Jean Marie Destrem dans Les déportations du consulat & de lâ??empire Index biographique des déportés, Paris, 1885, Gallica

[128] Jean Marie Destrem, Les déportations du Consulat & de lâ?? Empire. Index biographique des déportés, Paris 1885 Gallica

Page 26 Christelle Augris 20/01/2021



[129] Jean Marie Destrem, Les déportations du Consulat & de lâ??Empire. Index biographique des déportés) Paris 1885 Gallica

[130] Philippe de Ladebat, Seuls les morts ne reviennent jamais : les pionniers de la guillotine sà che, Amalthee 2008

[131] Philippe de Ladebat, Seuls les morts ne reviennent jamais : les pionniers de la guillotine sà che » Amalthee 2008

[132] Pierre Baudrier, Généalogie et Histoire de la Caraïbe, n° 152 Octobre 2002

[133] Jean Destrem, documents sur les déportations du Consulat dans la Revue historique, Volume 7, mai 1878, Gallica

[134]Juan Jacinto Rodriguez Calderon né à La Corogne en Espagne en 1770 et décédé Ã Puerto Rico en 1840.

[135] RodrÃguez Calderón, Juan, *Ocios de la juventud. PoesÃas varias, en diferentes metros castellanos.* P.R.: Imprenta de la CapitanÃa General, por D. Lamberte & C., 1806

[136] Javier A. Galván, Culture and Customs of Puerto Rico, chapitre Print Media/Newspaper et Spanish colonial Périod (1493-1898), Greenwood Press; 1<sup>er</sup> édition (20 mars 2009)

[137]Emilio Julio Pasarell, Ediciones Rumbos,1963: » (â?\)Son muy distintos, y aunque hay dos años de tiempo transcurridos entre ambas ( lo cual explicarÃa la diferencia de ambas fuentes tipográficas), no es probable que una imprenta en Puerto Rico en aquellos tiempos tuviera más de una fuente tipografica. De todos modos, el nombre francés de D. Lamberte & C parece prestar fuerza a la teorÃa del francés emigrado Delarue. En cuanto al año en que comenzó a publicarse la Gaceta, el Dr. Coll y Toste la fija en 1806, en la forma y el fundamento que apuntamos antes. L. Cruz Monclova la refuta con una razón, como hemos dicho, y cree que fue en 1808 (â?\ ».

[138]Ralph Shaw, R. H. Shoemaker, *American bibliography; a preliminary checklist for 1801-1819*. » 1958

[139]La date du 23 est calculée en fonction du n° 5 du 28 septembre qui se trouve au « Wisconsin Historical Library » selon « French Newspapers of Louisiana Bibliography of french newspapers and periodicals published in New Orleans » American Antiquarium Society 1932 <a href="https://www.americanantiquarian.org/proceedings/44817365.pdf">https://www.americanantiquarian.org/proceedings/44817365.pdf</a>

[140]Library of Congress: « Lâ??echo Du Commerce (Nouvelle-Orléans » [i.e. New Orleans, La.]) 1808-1809 -Other Title Commercial echo- Dates of Publication 1808-1809-Created / Published-Nouvelle-Orlel•ans [i.e. New Orleans, La.]: Theodore Lambertel• Subject Headings â?? New Orleans (La.)â??Newspapersâ?? Louisianaâ??New Orleansâ?? United Statesâ??Louisianaâ??Orleansâ??New Orleans-Genre Newspapers-Notes â?? Daily (except Sun.) â?? Began with Sept. 23, 1808 issue; ceased in 1809. Cf. Brigham, C.S. Amer. newspapers. â?? In French and English. â?? Description based on: Vol. 1, no. 5 (28 sept. 1808). Medium volumes; 31 cm Library of Congress Control Number sn 83026388- OCLC Number 9973399 https://www.loc.gov/item/sn83026388/

Page 27



[141]« F. and E. Daily Only issue located is in the Wisconsin Historical Library; copy of Sept. 28, 1808, Vol. I, No. 5. This is probably the journal mentioned by Claiborne under the name of â??Echoâ??. » selon French Newspapers of Louisiana Bibliography of french newspapers and periodicals published in New Orleans , American Antiquarium Society 1932 https://www.americanantiquarian.org/proceedings/44817365.pdf

[142] Ibid.

[143] Lettre de W.C Claiborne à Robert Smith en date du 18 novembre 1809 « Official letter books of W. C. C. Claiborne, 1801-1816; â?! v.5. »

[144] Clarence Brigham, *History and Bibliography of American News Papers 1690-1820*, Volume two-Worcester, Mass.: American Antiquarian Society, 1947, pp. 758-1508,

[145] Les Archives nationales australiennes semblent en posséder un exemplaire

[146]Cité sur https://www.worldcat.org/

Freemasons. Louisiana. La Chariteì• no. 93, : « Tableau des membres qui composant la R..Ì? L.Â. de St. Jean de Jerusalem â?! La Chariteì•, no. 93. Seanteì• a Lâ??O..Ì? de la Nouvelle-Orleans, province de la Louisiane : â?! T..Ì? I..Ì? G..Ì? L..Ì? de Pensilvanie, seì•ante aì• lâ??O..Ì? de Philadelphie. Chee Th. Lamberteâ??, 1809. »

[147 ] Comme lâ?? historical notariesâ?? index by notary » http://www.orleanscivilclerk.com/notaryalpha.htm

[148] « 2950 Louisiana. City Court of New Orleans. Inventory, Suit Records #2751-3000 » http://nutrias.org/~nopl/inv/citycourt/cc12.htm

[149]Ray Orvin Hummel, Southeastern broadsides before 1877: A bibliography, Virginia State Library publications, no. 33 Hardcover â?? January 1, 1971

[150]1811 New Orleans City Directory Orleans Parish, LA submitted by: Colleen Fitzpatrick (Source: 1811 New Orleans City Directory, Louisiana Division, Main Branch) <a href="http://files.usgwarchives.net/la/orleans/history/directory/1811nocd.txt">http://files.usgwarchives.net/la/orleans/history/directory/1811nocd.txt</a>

[151] Pignatel v. Drouet, 6 Mart. (n.s.) 432 (1828) Feb. 1828Â-Louisiana Supreme Court â?? Mart. (n.s.) 432 â?? PIGNATEL vs. DROUET https://cite.case.law/mart-ns/6/432/

[152] Louisiana Masonic Library/Museum Past Proceedings Historical Documents <u>1811 French Grand</u> <u>Lodge.pdf</u>

[153] Courrier de la Louisiane du <u>2 octobre 1811</u>, mais aussi du 9 et du 11 https://news.google.com/newspapers

[154] *lâ??Orléans Gazette* fut créé en 1804 par J.M Bradford, il eut comme partenaire T. Anderson en janvier 1806. En août 1809 J Hill remplaça Bradford; Hill décéda le 28 octobre 1810 et T. Anderson devint le seul éditeur jusquâ??à sa mort le 18 août 1811

Page 28 Christelle Augris 20/01/2021



[155] Louisiana Division/City Archives- Louisiana Biography & Obituary Index «<u>Mr Lamberté</u> <u>Théodore</u> ». Lâ??ami des Lois de cette date nâ??est pas en ligne. Cet exemplaire semble se trouver au « New Orleans Pub Libr, New Orleans, LA ».

### Categorie

- 1. Empire
- 2. Révolution française
- 3. XIXe SiÃ"cle

### **Tags**

- 1. Babouvistes
- 2. Cayenne
- 3. club du ManÃ"ge
- 4. conjuration des Egaux
- 5. Etats-Unis
- 6. François Lay
- 7. Gracchus Babeuf
- 8. Guyane
- 9. Journal des hommes libres
- 10. lâ??Ã?cho du Commerce
- 11. Lamberté
- 12. lamberthé
- 13. Leclerc
- 14. Louisiane
- 15. Napoléon
- 16. néo jacobin

date créée 20/01/2021

**Auteur** 

christelle-augris